

Conseil d'école du jeudi 21 octobre 2010

Procès verbal

Ouverture de la séance : 20h35

1. Présentation des participants

Equipe enseignante :

Mme Mouche – classe de maternelle

Mme Wattelet – classe de CP/CE1

Mme Gobard – directrice et classe de CE2/CM1/CM2

Mr Bréant – absent excusé – assure le mi-temps en CP/CE1 et la décharge de Mme Gobard

Mme Zerbouhi – absente excusée – enseignante du RASED

Mme Hervé – absente excusée – Inspectrice de l'Education Nationale

Mr Auffret, à qui l'ordre du jour a été envoyé, n'exerce plus la fonction de DDEN sur la circonscription.

Parents d'élèves :

Mme Selles, Mme Mathieu, Mme Parise titulaires : parents d'élèves présents.

Mme Verbrugge, Mme Alexandre, Mme Krawiec suppléantes : Madame Verbrugge était présente.

Représentants des communes :

Mr Mateos – maire de Montgeroult

Mr Grais – maire de Courcelles

Mme Valdenaire – présidente du SIDISCM

2. Règlement du conseil d'école

2.1. Information sur la composition et le rôle du conseil d'école

Ces éléments sont définis dans le décret n°90-788 du 6 septembre 1990.

❖ **Composition**

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école, président ;
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- l'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Tous les représentants des parents d'élèves élus peuvent assister aux conseils d'école. Sauf si un suppléant remplace un titulaire absent, les suppléants n'ont qu'une voix consultative.

❖ **Rôle**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - * L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - * Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - * Les activités périscolaires ;
 - * La restauration scolaire ;
 - * L'hygiène scolaire ;
 - * La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- en fonction de ces éléments, le conseil adopte le projet d'école.
- il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.
- il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée susvisée.

2.2. Dates des conseils d'école

Les conseils d'école se tiendront à l'école, à 20h30 :

- Mardi 08 mars 2011
- Mardi 14 juin 2011

2.3. Fonctionnement

Trois semaines avant le conseil d'école, un mot sera distribué dans les cahiers de liaison pour rappeler aux parents d'informer les représentants des points qu'ils voudraient soumettre au conseil d'école.

Deux semaines avant le conseil d'école, les représentants transmettent les points à aborder à la directrice. Au plus tard huit jours avant le conseil d'école, l'ordre du jour est envoyé aux participants. Précision quant à l'ordre du jour : les écrits en italiques sont les remarques et questions transmises par les parents d'élèves.

A chaque conseil, un secrétaire de séance est nommé.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance.

2.4. Désignation du secrétaire de séance

Madame Parise sera secrétaire de la séance du jour.

3. Résultat des élections des représentants des parents d'élèves

Taux de participation de 82%

Ont été proclamées élues :

Mme Selles, Mme Mathieu et Mme Parise titulaires
Mme Verbrugge, Mme Alexandre et Mme Krawiec suppléantes.

4. Règlement intérieur de l'école

Document joint au PV

Tous les présents ont lu le règlement transmis avec l'ordre du jour. Aucune remarque n'est apportée sur le contenu du règlement intérieur.

Sur interrogation d'un parent d'élèves, une précision est apportée par Madame Gobard sur la notion de « fréquentation régulière » de l'école maternelle. Il s'agit de la présence quotidienne de l'enfant qui a fait l'objet

d'une inscription scolaire. L'absence des enfants de petite section faisant la sieste à la maison n'entre pas ici en compte.

Vote : 9 Pour 0 contre 0 abstention

Le règlement intérieur est adopté ce jour, soit le 21 octobre 2010. Il sera distribué à chaque famille par l'intermédiaire des cahiers de liaison.

5. Organisation pédagogique

5.1. Les effectifs

De la PS au CM2 : 57 élèves

5.2. Les classes

Cycle 1 PS : 9 MS : 7 GS : 7 Total : 23 élèves
Enseignante : Cendryne Mouche, ATSEM : Bernadette Le Roux

Cycle 2 CP : 6 CE1 : 9 Total : 15 élèves
Enseignants : Sandrine Wattelet les lundis/mardis, Jérôme Bréant les jeudis/vendredis

Cycle 3 CE2 : 4 CM1 : 6 CM2 : 9 Total : 19 élèves
Enseignants : Anne-Claire Gobard, décharge de direction le lundi par Jérôme Bréant

Il est d'ores et déjà précisé que Madame Gobard ne disposera plus de sa journée de décharge à la rentrée prochaine. Cette journée n'est octroyée qu'aux écoles d'au moins 4 classes.

5.3. Les projets de l'année

Chaque enseignant a pris la parole et a présenté son projet, et notamment, pour le :

Cycle 1 : Madame Cendryne Mouche souhaite travailler avec les élèves sur leur nouvel environnement scolaire, « la nouvelle école » et le changement de village. Elle souhaite aménagé avec eux un espace /carré vert et d'étudier les pousses, la décoration du Château d'eau de Montgeroult est également prévue avec l'accord de la Mairie de Montgeroult, les thèmes des saisons et de la nature seront abordés. Madame Cendryne Mouche souhaite également travailler les couleurs, et travailler les supports photos et vidéos. Son objectif étant notamment de leur faire réaliser un livre, une production d'album au sujet des saisons, voire plus.

Cycle 2 : Madame Sandrine Wattelet souhaite travailler le thème de la musique. Elle souhaite faire découvrir aux élèves les différents types d'instruments de musique. Pour cela, elle envisage une sortie à la Cité de la Musique, avec le souhait de parvenir à leur faire réaliser une partition. Aussi, l'intervention du PNR, comme les années précédentes, est reconduite afin de faire découvrir aux enfants la végétation, le cycle des plantes.

Un appel est lancé à l'ensemble des familles afin que ces dernières veuillent bien « prêter » à Madame Wattelet (en vue d'une présentation en classe) quelques instruments de musique gentiment confiés le temps de l'étude.

Par avance merci pour tous les enfants.

Un parent d'élève souhaite solliciter le luthier de Pontoise afin qu'il vienne faire découvrir son métier et ses œuvres aux enfants.

Cycle 3 :

Projet thématique : autour du livre, de l'écriture à la typographie, de l'argile au numérique.

Toutes les étapes entre l'écriture et jusqu'à la mise en page seront à découvrir. Une sortie est prévue au Musée des Arts et Métiers afin d'aborder « le livre » dans sa globalité, et ce fin février / début mars 2011. Les élèves pourront ainsi découvrir des modèles d'imprimantes anciennes ainsi que l'atelier d'un relieur d'art.

Pour l'ensemble de l'Ecole :

Madame Gobard souhaite faire profiter les enfants d'une sortie avant la fin de l'année, du seul fait d'un « budget transport » 2010 créditeur. Une sortie à la ferme d'Ecancourt pour découvrir la fabrication du papier se profile à l'aube des fêtes de Noël...

Un temps de lecture partage est prévu pour le 10 décembre : volonté de la part des enseignants de permettre aux enfants bénéficiant du système de l'Aide Personnalisée lecture de lire aux enfants plus jeunes leurs contes de Noël. (lecture par les cycle 3 des contes au cycle 2 ; du cycle 2 au cycle 1)

La création d'un blog de l'école Montgeroult/Courcelles est en cours de finalisation. Il permettra une communication pratique entre l'école et les parents d'élèves. Après les vacances de la Toussaint, l'adresse mail sera communiquée aux parents qui pourront le découvrir.

Un Loto est prévu et se déroulera le 28 janvier 2011, sous réserve de l'obtention de la salle et du matériel.

La Fête de l'école aura lieu à la mi-juin, aucune date n'est encore arrêtée à ce jour.

5.4. Le réseau d'aide (RASED)

Sur notre secteur, le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en difficulté) se compose de Mme Lecuyer (psychologue scolaire) et Mme Zerbouhi (poste E – aide pédagogique). A ce jour, pas de suivi d'élèves en classe.

6. Rencontres parents-enseignants, communication

Chaque classe a eu sa réunion de rentrée (13, 17 et 24 sept).

En cycle 3, madame Gobard rencontrera chaque famille de sa classe pour remettre le bilan de la première période.

Le cahier de liaison est un outil entre l'école et les familles. Il ne faut pas oublier de prévenir le périscolaire quand le mot concerne également la garderie et/ou la cantine.

Les mêmes informations sont-elles bien affichées dans les 2 panneaux d'affichage ?

Réponse : Dans la mesure de la place disponible, les informations sont affichées dans les 2 panneaux. Si ce n'est pas le cas (exemple des photos de classe), les familles en sont averties.

7. Le pont de l'ascension

Tenant compte des modalités d'organisation de la semaine scolaire et de la demande de l'inspecteur d'académie à rattraper le pont de l'ascension durant le premier trimestre, les enseignants proposent de fixer cette journée le mercredi 03 novembre 2010.

Le conseil d'école adopte cette proposition et confirme le rattrapage au mercredi 3 novembre 2010.

8. Les services périscolaires

8.1. La garderie

Rappels :

Horaires à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

Pour des raisons de responsabilité en cas d'accident, les parents doivent signer la liste d'émargement quand ils déposent et reprennent leurs enfants.

Les inscriptions se font auprès de Nadia Seguin.

La facturation (émission et règlement) se fait en mairie de Montgeroult auprès de Mme Foy.

Quand est prévue l'installation d'un téléphone dans la cantine ?

Réponse : Madame Nadia Seguin travaille au quotidien avec son portable, dont le numéro est affiché dans les panneaux d'affichage. Aucun problème de réseau n'est à déplorer donc elle est joignable à tout moment sur son temps de travail.

Une seule personne pour garder 19 enfants n'est pas raisonnable et cela pourrait poser des problèmes. Qu'est-il prévu sur ce sujet ?

Réponse :

Il ressort que dans les établissements scolaires, il existe deux types d'accueil : il y a l'accueil périscolaire (service de garderie uniquement) et l'accueil périscolaire éducatif (garderie combinée à une étude durant laquelle les devoirs sont effectués).

Au sein de notre établissement actuellement, seul un accueil périscolaire existe.

L'accueil périscolaire éducatif obéit à une réglementation quantifiant le nombre d'adultes pour le nombre d'enfants présents. Ce n'est pas le cas de l'accueil périscolaire comme mis en place dans notre école.

Aussi, la présence effective de 19 enfants n'a été que rarement constatée. En effet, ce « pic » de présents est finalement assez rare, il résulte le plus souvent une occupation de la garderie proche plutôt d'une dizaine d'enfants en garderie.

Mise en place d'une étude au retour des vacances de la Toussaint, le lundi et le jeudi, de 17h00 à 18h00

Réponse :

Le paragraphe précédent répond à la question posée.

Demande d'ouvrir la garderie jusqu'à 19h00

Réponse :

Cette demande est isolée et semble ne concerner que deux parents. Il convient de faire remonter les demandes auprès des parents d'élèves afin que ces derniers puissent affiner un projet et le soumettre éventuellement lors des prochains conseils d'école.

Les mairies en présence, font valoir que la mise en place d'un accueil périscolaire éducatif (garderie+étude) implique un surcoût financier qui sera supporté par les parents exclusivement. Il s'agit d'un service complémentaire.

Si une demande de parents s'exprimait en nombre, le projet pourrait être étudiée car il ne peut être viable que pour une demande supérieure à deux familles.

Les familles doivent se signaler en Mairie.

8.2. La restauration scolaire

Les inscriptions se font auprès de Nadia Seguin. Pour pouvoir être prises en compte, les inscriptions doivent être faites au plus tard la veille à 8h30.

La facturation (émission et règlement) se fait en mairie de Montgeroult auprès de Mme Foy.

Sauf dans le cas d'un projet d'accueil individualisé, un élève n'est pas autorisé à apporter son repas pour le consommer dans la cantine.

Précision : Un projet d'accueil individualisé est un protocole médical établi pour accueillir un enfant en particulier. Il est réalisé de concert avec le médecin scolaire.

9. Travaux

Etat d'avancement des travaux

Grâce aux efforts de tous, les élèves de maternelle ont pu intégrer leur classe une semaine après la rentrée scolaire.

Il faudrait qu'une clef de la partie cantine soit accessible à l'école pour pouvoir ouvrir en cas de besoin (cas du chauffagiste cette semaine).

Aménagement restant :

Dortoir :

meuble de rangement pour le linge

installation des volets roulants : monsieur le Maire de Montgeroult s'étonne de l'absence des volets car la Mairie a honoré la facture. Il promet de s'en occuper dès le vendredi 22 octobre.

Tisanerie : rangement

Classe de maternelle :
étagères pour finir de ranger le matériel
boîtes de rangement avec couvercles

Vestiaire maternelle : un porte manteau

Salle de motricité
Mise en place d'équerres pour ranger le matériel

Sanitaires maternelle
Installation de deux pharmacies, une dans les sanitaires et l'autre dans la cantine.

Cloison pour le chariot de ménage
Le chariot peut peut-être être placé au sein de la tisanerie, à voir.

Est-il prévu d'installer des petits rideaux devant les toilettes des maternelles ?

Réponse :

Non. Des rideaux comme il a pu exister à Courcelles ne sont aujourd'hui pas autorisés par la réglementation en vigueur.

Cour côté maternelle
Tasseaux le long du mur pour le protéger / vélos
Aucune difficulté pour installer un système de protection du mur.

Classe de cycle 3 :
Une tablette au dessus du radiateur

Accès internet dans les classes, le réseau dysfonctionne. Nous allons solliciter à nouveau Monsieur David.

Mentionnés au conseil d'école du 15/06/2010 :
La gouttière a été remplacée et aucune fuite au niveau du préau n'est à déplorer.
Le photocopieur a été déplacé.

10. Coopérative

Les enseignants ont fait le choix d'avoir un compte OCCE. Nous avons eu la possibilité de garder l'ancien compte de l'école de Courcelles. Les démarches administratives sont en cours et c'est pourquoi aucun chèque n'a encore été encaissé.

11. Sécurité

11.1. Exercice d'évacuation

Lundi 04 octobre :

Les maternelles ont découvert cette nouvelle alarme.

L'élémentaire a évacué les locaux en 2 minutes.

Les obligations de sécurité imposent au minimum deux exercices par an.

11.2. Sortie de l'école

Les parents doivent aller chercher les enfants de maternelle en classe.

Les cycle 2 sont accompagnés jusqu'à la porte rue neuve par leur enseignant.

Les cycles 3 descendent seuls (enseignant de cycle 2) à la porte rue neuve.

Les élèves d'élémentaire ayant un frère ou une sœur en maternelle sont autorisés à se rendre dans la cour de maternelle sous réserve que les enseignants en soient informés.

Prochain conseil d'école : mardi 08 mars, 20h30

Fin de la séance : 22h35